



Le Président

Palaiseau, le 11 janvier 2022

N° 2022-005 /EP/PCA/DG/DGS/SJ



D É C I S I O N

portant délégation de signature

(Direction des formations – DF)

Monsieur Eric LABAYE,
Président du conseil d'administration de l'École polytechnique,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L675-1 et L755-1 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, notamment son article 15 ;
- Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;
- Vu la décision n°964/EP/DG/SG/DRH du 25 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Dominique ROSSIN aux fonctions de directeur des formations (DF),

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur **Dominique ROSSIN**, directeur des formations (DF), à l'effet de signer, au nom du président de l'École polytechnique, les documents relatifs à l'exécution des missions et du budget de l'entité (DF), énumérés au présent article :

Achats publics :

1. Tout acte d'achat public d'un montant maximal de 40 000 euros hors taxes (engagements de dépenses, bons de commandes, acceptations de devis...), dans le respect des règles de la commande publique et des procédures internes à l'École polytechnique ;
2. Tous documents attestant du service fait quel que soit le montant (certificat de service fait...);

Scolarité des élèves du cycle ingénieur polytechnicien et étudiants d'autres programmes de formation :

3. Convention de stage d'un élève du cycle ingénieur polytechnicien ou d'un étudiant d'un autre programme de formation ; avenant et lettre de transmission s'y rapportant, à l'exclusion des conventions de stage de formation humaine de 1^{ère} année d'études (convention de stage d'option scientifique, convention de stage de fin d'études, convention de stage dans une entreprise, dans un organisme public, dans une association ou une fondation, ...)

Scolarité des élèves du cycle ingénieur polytechnicien :

4. Convention relative à la scolarité d'un élève du cycle ingénieur polytechnicien ; avenant et lettre de transmission s'y rapportant (Projet scientifique collectif...) ;
5. Tous documents relatifs à la notation d'un élève du cycle ingénieur polytechnicien (relevé de note...) ;
6. Tous documents relatifs au choix d'entrer dans les corps de l'Etat concernant les élèves du cycle ingénieur polytechnicien (lettre d'engagement...) ;
7. Tous documents relatifs au jury de passage d'un élève du cycle ingénieur polytechnicien à l'exception des procès-verbaux de jury (notification de décision du jury...) ;
8. Toutes attestations, certificats, autorisations relatifs à la scolarité des élèves du cycle ingénieur polytechnicien (statut, assiduité, absence...) ;

Scolarité des étudiants du 3ème cycle :

9. Toutes attestations ou certificats relatifs à la scolarité des étudiants en master ou en doctorat ;

Scolarité des étudiants du programme bachelor :

10. Tous documents relatifs à l'admission ou rejet de candidature suite à une décision du jury d'admission du programme bachelor ;
11. Tous documents relatifs à l'attribution de bourses au profit d'un étudiant du programme bachelor suite à une décision de la commission d'attribution de bourse (convention, attestation, certificat...) ;
12. Tous documents relatifs à la notation d'un étudiant du programme bachelor (relevé de note...) ;
13. Tous documents relatifs au jury de passage d'un étudiant du programme bachelor ;
14. Tous documents relatifs au jury de validation de la formation d'un étudiant du programme bachelor ;
15. Toutes attestations, certificats, conventions, autorisations relatifs à la scolarité des étudiants du programme bachelor (statut, assiduité, absence...) ;

Scolarité des étudiants du programme master of science and technology :

16. Tous documents relatifs à l'admission ou rejet de candidature suite à une décision du jury d'admission du programme master of science and technology ;
17. Tous documents relatifs à l'attribution de bourses au profit d'un étudiant du programme master of science and technology suite à une décision de la commission d'attribution de bourse (convention, attestation, certificat...) ;
18. Tous documents relatifs à la notation d'un étudiant du programme master of science and technology (relevé de note...) ;
19. Tous documents relatifs au jury de passage d'un étudiant du programme master of science and technology ;
20. Tous documents relatifs au jury de validation de la formation d'un étudiant du programme master of science and technology ;
21. Toutes attestations, certificats, conventions, autorisations relatifs à la scolarité des étudiants du programme master of science and technology (statut, assiduité, absence...).

ARTICLE 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin au plus tard au terme des fonctions du délégué ou du déléguataire.

La décision n° 2019-117/EP/PCA/DG/DGS/SJ du 25 septembre 2019 est abrogée.

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'École polytechnique à l'exception du spécimen de signature annexé à la présente décision.

Cette décision sera notifiée sans délai au délégataire.

L'original de la décision et du spécimen de signature du délégataire seront conservés par l'agent comptable de l'École polytechnique.

Fait à Palaiseau, ***en un exemplaire original.***

Monsieur Eric LABAYE
Président de l'École polytechnique

SIGNÉ Eric LABAYE

Décision publiée sur le site <https://www.polytechnique.edu> : 12 janvier 2022

R A P P E L

La délégation de signature est une ***simple mesure d'organisation interne*** permettant au ***délégant*** (Président) de se décharger d'une partie de son activité. Elle ne fait pas perdre au Président l'exercice des compétences dont la signature est déléguée. Elle ne le décharge pas non plus de la responsabilité liée aux documents signés en son nom.

Le ***délégataire*** :

- ***peut signer*** « par délégation » les actes listés dans la présente décision au nom du Président pour ***les seules matières déléguées***, dans la ***limite des compétences du délégataire*** et pour la ***durée de la délégation***.
- ***ne peut pas subdéléguer*** la signature qu'il a reçue, à une autre personne.
- dispose d'une délégation de signature qui lui est personnellement délivrée, elle ***cesse de produire ses effets dès la cession de fonctions*** soit du Président, soit du délégataire lui-même.
- ***engage la responsabilité du Président*** pour tout document signé en son nom.
- a l'***obligation de rendre compte au Président***, par tous moyens, des documents signés en vertu de cette délégation.

Si le ***délégataire*** est ***absent ou empêché***, le Président peut toujours signer tout document ou décider d'accorder une délégation de signature à la personne remplaçant temporairement le délégataire (intérim) ou à toute autre personne.